ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Environnement

Question écrite n° 47849

Texte de la question

M. Daniel Pennec appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le probleme des autorisations d'exploiter un elevage en zone dite zone d'excedents stucturels (ZES). Il semblerait en effet qu'une note du ministere de l'environnement ait ete transmise aux prefets aux fins d'interdire toute extension d'exploiter en ZES. La portee d'une telle decision n'est pas sans poser de serieux problemes tant sur le plan humain que financier a de nombreuses familles exercant leur activite dans le cadre d'exploitations de tailles modestes. Tout en ayant conscience d'une necessaire conciliation entre l'agriculteur et l'environnement, il lui demande de bien vouloir preciser si des mesures derogatoires pour les exploitations de taille modeste ont ete envisagees afin, d'une part, de permettre le maintien d'une veritable ruralite dans les zones fortement touchees par la desertification active et, d'autre part, de venir en aide a ces petits exploitants aujourd'hui deserperes.

Texte de la réponse

Le ministre de l'environnement a pris connaissance avec interet de la question posee par l'honorable parlementaire concernant les autorisations d'exploiter un elevage en zone dite zone d'excedents structurels. Les problemes lies a la reconquete de la qualite de l'eau prennent dans certaines zones une importance de plus en plus grande. C'est notamment le cas dans les zones en excedent structurel, dans lesquelles les effluents produits par les elevages depassent les possibilites d'epuration par epandage sur les terres agricoles. C'est pourquoi, dans ces zones, il a ete demande au representant de l'Etat de suspendre l'octroi de nouvelles autorisations ainsi que les extensions d'exploitations existantes. Toutefois, certaines possibilites restent offertes pour l'installation de jeunes agriculteurs, dont les dossiers sont examines au cas par cas en fonction des possibilites locales. Par ailleurs, en relation avec l'ensemble des partenaires concernes, un important travail de reflexion et de recherche de solutions alternatives a l'epandage est engage. Ceci doit permettre, dans les meilleurs delais possibles, d'envisager un assouplissement de cette mesure et en particulier en ce qui concerne les elevages de taille modeste necessaires a une gestion saine de l'espace rural.

Données clés

Auteur : M. Pennec Daniel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47849
Rubrique : Elevage
Ministère interrogé : environnement
Ministère attributaire : environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 459
Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1660